



Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la commande, des conditions générales de vente énoncées et déclare les accepter sans réserve.

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre VIP33 et son client, les deux parties les acceptant sans réserve.

CONDITIONS GENERALES

Applicables au 1 juillet 2007 et modifiables sans préavis.



Article 1 - DÉFINITIONS

On entend par « VIP33 », l'Entreprise Individuelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Libourne sous le numéro 000000, domicilié au :
17 st denis 33420 CAMIAC et ST DENIS vendeur de PRESTATIONS et PRODUITS.

On entend par « CLIENT » le bénéficiaire des PRESTATIONS et/ou des PRODUITS vendus par VIP 33.

On entend par « PRESTATIONS » les services assurés par VIP33.

On entend par « PRODUITS » le matériel informatique et les logiciels vendus par VIP33.
On entend par « CONDITIONS » les présentes Conditions Générales de Vente et de

Prestations de Services.



Article 2 - PRINCIPES GENERAUX

Les présentes CONDITIONS, ont vocation à régir toutes ventes de PRODUITS et toutes PRESTATIONS effectuées par VIP33, à destination des CLIENTS. Toute commande passée à VIP33 implique nécessairement à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation sans réserve par le CLIENT des CONDITIONS en vigueur au jour de la commande concernée. Le CLIENT déclare reconnaître que l'acceptation des CONDITIONS entraînera application de celles-ci à la commande à laquelle elles se rapportent ainsi qu'à toute commande ultérieure, excepté le cas où de nouvelles conditions seraient portées à sa connaissance. Le fait que VIP33 ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des CONDITIONS ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir pour l'avenir ou le passé.



Article 3 - PRESTATIONS

Les PRESTATIONS de VIP33 sont destinées à assister, conseiller et former le CLIENT dans les domaines de l'informatique et des nouvelles technologies; installer, réparer et entretenir le matériel informatique du CLIENT; vendre des PRODUITS au CLIENT. VIP33 se réserve la faculté de modifier à tout moment l'étendue des PRESTATIONS. Sans préjudice des autres stipulations des présentes CONDITIONS, l'étendue et les conditions précises d'exécution des PRESTATIONS sont définies entre le Client et VIP33 lors de la commande de celles-ci. Quelles que soient les conditions d'exécution définies entre les parties au moment de la commande, il est entendu qu'il appartient au CLIENT de veiller à la préparation des locaux et de l'emplacement aux fins d'exécution des PRESTATIONS. Le défaut ou l'inadéquation des aménagements nécessaires, au jour de l'exécution des PRESTATIONS, pourra justifier, au choix de VIP33, la non exécution des PRESTATIONS commandées et/ou une majoration du prix selon nouveau devis ou devis complémentaire et/ou la facturation des frais engagés par VIP33.



Article 4 - PRODUITS

Les PRODUITS offerts à la vente sont ceux édités par VIP33, étant précisé que VIP33 se réserve la faculté de modifier à tout moment la gamme des PRODUITS considérés. Si une vérification sur la disponibilité des PRODUITS est nécessaire, une information spécifique sera transmise au CLIENT dans les huit jours suivants sa commande. Par ailleurs, il est entendu que

les caractéristiques, dimensions, poids, photos, représentations graphiques spécifiés n'ont qu'une valeur indicative. VIP33 se réserve la faculté de remplacer le PRODUIT visé dans la commande même après réception de celle-ci sans toutefois que les caractéristiques essentielles du PRODUIT considéré n'en soient affectées.



Article 5 - DELAIS DE LIVRAISON/D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les délais de livraison des PRODUITS et/ou d'exécution des PRESTATIONS sont spécifiés dans l'offre ou au moment de la commande. Il est expressément entendu que ces délais ne peuvent être qu'indicatifs, leur non-respect ne pouvant en aucun cas engager la responsabilité de VIP33. VIP33 est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir qu'à la condition que le CLIENT ait rempli l'ensemble de ses obligations à l'égard de VIP33.



Article 6 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix de vente des PRODUITS et PRESTATIONS est le prix en vigueur au moment de la commande sauf erreur de typographie. Le règlement pourra être effectué par chèque, virement ou espèces. En toute hypothèse, VIP33 se réserve la faculté de soumettre toute acceptation de la commande au versement d'un acompte.



Article 7 - DEFAUT OU RETARD DE PAIEMENT

Si le CLIENT est un professionnel : en application de l'article L. 441-6 du code de commerce : tout défaut ou retard de paiement emportera, sans préjudice des autres droits de VIP33 application de pénalités de retard équivalentes à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance du paiement de la facture concernée. Le montant des pénalités sera ensuite imputé de plein droit sur toutes sommes dues par VIP33 au CLIENT, à quelque titre que ce soit. En aucun cas les paiements dus à VIP33 ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de celle-ci.



Article 8 - DROIT DE RÉTRACTATION

A compter de la date de livraison des PRODUITS, si le CLIENT est un particulier, celui-ci dispose d'un délai de 7 jours pour faire valoir son droit de rétractation, et être intégralement

remboursé, les frais de renvoi des marchandises restant à la charge du CLIENT. Toutefois les PRODUITS incomplets, usés, endommagés ou salis ne sont pas repris. Comme pour tout autre retour de marchandise, le CLIENT devra préalablement obtenir un numéro de retour auprès de VIP33.

Conformément à l'ordonnance n°2001-741 du 23 août 2001, ce délai de rétractation n'est pas applicable :

- aux logiciels, dès lors que les scellés sont cassés ou l'emballage ouvert;
- aux ordinateurs montés sur mesure selon les spécifications du client;
- aux consommables (papier, encres, toners, bandes, CD et DVD enregistrables, tapis souris) dès lors que leur emballage est descellé.



Article 9 - RESERVE DE PROPRIETE

Sauf décision préalable expresse et écrite de la part de VIP33, notifiée au CLIENT avant la livraison de chaque commande, VIP33 conservera l'entière propriété des PRODUITS livrés jusqu'à complet paiement du prix correspondant et accessoires ainsi que jusqu'à parfaite exécution par le CLIENT de ses obligations à l'égard de VIP33. Jusqu'à cette date, les PRODUITS livrés seront considérés comme consignés et le CLIENT supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les PRODUITS concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Par ailleurs les PRODUITS ne pourront être revendus sans l'accord préalable et écrit de VIP33. Nonobstant toute clause contraire, en cas de non-respect par le CLIENT d'une échéance de paiement, VIP33, sans préjudice de ses autres droits, pourra obtenir, de plein droit et sur notification adressée au CLIENT par lettre recommandée avec accusé de réception, la restitution des PRODUITS concernés aux frais du CLIENT.



Article 10 - GARANTIE

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de PRODUITS est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code Civil. Sauf accord spécifique de VIP33, les frais de transport quant au retour et à la réexpédition du PRODUIT sont à la charge du CLIENT. Il appartient au CLIENT de conserver emballages, accessoires fournis avec le PRODUIT ainsi que les éventuelles étiquettes apposées sur le PRODUIT ou ses emballages, et qui sont nécessaires

pour bénéficier de la garantie offerte.



Article 11 - RESPONSABILITE

Sauf dispositions légales impératives contraires :

- la responsabilité de VIP33 ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive dans la réalisation du dommage;
- VIP33 ne sera en aucun cas tenue responsable à l'égard du CLIENT de tout dommage indirect tel que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfices, perte d'image de marque ou perte de données.



Article 12 - FORCE MAJEURE

Les parties ne sauraient être tenues responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini dans le code civil. La force majeure inclut notamment les événements suivants : incendies, interruption des systèmes informatiques et de télécommunications, incidents ou défaillances de transport, grève, block out, interdiction ou embargos d'importations ou d'exportations.



Article 13 - TERRITOIRES

L'ensemble des articles et des PRESTATIONS de VIP33 des présentes CONDITIONS sont applicables sur l'ensemble des départements français. Les PRESTATIONS sont soumises à des frais de déplacement supplémentaires dès lors qu'elles sont exercées à une distance de plus de 30 kms (par la route) du siège social de VIP33 qui est : 17 st denis, 33420 Camiac et st denis.



Article 14 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Toute passation de commande donne lieu à l'établissement d'un fichier automatisé conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 pour le compte de VIP33. La collecte des informations est indispensable aux traitements des commandes et à la facturation. A défaut la commande ne pourra être validée. Un droit d'accès et de rectification quant aux informations concernant le CLIENT peut être exercé par ce dernier en écrivant à l'adresse suivante : VIP33 – 17 ST DENIS 33420 CAMIAC ET ST DENIS ou à

vip33t@cegetel.net. Sauf opposition écrite, les informations pourront être communiquées à des tiers.



Article 15 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

L'interprétation et l'exécution des CONDITIONS ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence, seront soumis au droit français. Toute contestation quant à leur validité, leur interprétation ou leur exécution seront soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Libourne.